

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 15 JUILLET 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUINZE JUILLET,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 juillet 2021, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Benoit AKKAOU, William GALLEY, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS.

Etait absente : Sophie FOUCHER-MAILLARD.

OBJET : Finances-Patrimoine – Marché : Prestations de déplacements professionnels - Convention avec l'UGA.P - Approbation

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exercice des compétences qui leur sont dévolues, Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et le CCAS d'Angers sont amenés à organiser de nombreux déplacements à caractère professionnel, pour les agents ou pour toutes les personnes extérieures régulièrement mandatées pour assister à des réunions, conférences, séminaires.

Une convention UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics - Centrale d'achat) proposant une offre de services « clés en main », accessible en ligne, qui porte sur toutes les prestations relatives aux déplacements professionnels, en particulier la billetterie, a été signée en 2020. L'offre couvre le transport ferroviaire, le transport aérien, ainsi que l'hébergement. L'accès à toutes ces prestations est possible sur une plateforme développée par FCM Travel Solutions-Notilus By Dimo, groupement titulaire du marché public que l'UGAP a conclu pour l'ensemble de ses clients. Les gestionnaires de la plateforme bénéficient d'une hotline téléphonique et les voyageurs d'une assistance 24 h/24.

La convention arrive à échéance le 31/12/2021, il est donc nécessaire d'en conclure une nouvelle pour les besoins des 3 collectivités.

Cette signature intervient dans le cadre du groupement de commandes « **Forfait billetterie séjours et services** » signé le 5 mai 2021 et qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Accusé de réception en préfecture
N° 45-2615015-20210723-DEL21-070
Date de télétransmission : 20/07/2021
Date de réception préfecture : 20/07/2021

Angers Loire Métropole en tant que coordonnateur du groupement de commandes, est autorisé à signer la convention avec l'UGAP conclue pour une période initiale allant jusqu'au 31 juillet 2024 et reconductible une fois 1 an.

La convention UGAP donne accès à l'exécution du marché FCM Travel Solutions-Notilus By Dimo, ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et tout acte nécessaire à l'exécution de ce marché selon les modalités suivantes :

- Droit d'accès au service : coût fixe de 625 € HT pour l'ensemble du groupement.
- Frais de transaction (train) :
 - On line : 0,65 € HT par voyage.
 - Off line : 3,30 € HT par voyage.
- Frais de formation utilisateurs : selon application des tarifs figurant en annexe de la convention UGAP.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve la convention avec l'UGAP ayant pour objet l'accès au marché FCM Travel Solutions Notilus By Dimo Gestion sur les prestations de déplacements professionnels, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution dudit marché et tout avenant à la convention qui n'aura pas d'incidences financières pour le groupement,
- autorise le Président ou son représentant, en qualité de coordonnateur du groupement, à signer et à exécuter au nom et pour le compte de tous ses membres,
- impute les dépenses et les recettes qui résulteront de ces décisions aux articles et chapitres et budget principal et budgets annexes de l'exercice 2021 et suivants.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

